

Je veux maintenant me montrer aussi aimable envers l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qu'il l'a été envers moi; je citerai donc ce qu'il a dit à la page 3468 du hansard d'hier.

Dans un geste amical que j'apprécie de la part d'un concitoyen de Winnipeg, l'honorable député, à titre d'ami,...

Une voix: Un compagnon de route?

L'hon. M. Pickersgill: ...non pas d'ami politique mais d'ami personnel, a posé, pendant que j'étais absent, la question suivante, pour laquelle je lui suis très reconnaissant:

Si le gouvernement voulait sincèrement satisfaire aux désirs de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, et étant donné que le ministre a dit que le gouvernement désirait satisfaire aux désirs des gouvernements provinciaux, comment se fait-il que le gouvernement ait refusé de se rendre à la demande du premier ministre Smallwood qui voulait que le bill soit modifié de façon à offrir de l'aide dans le cas des entreprises hydro-électriques?

Je suis heureux que pendant mon absence, le député ait bien voulu poser cette question que j'aurais, je crois, été le premier à poser si j'avais été à la Chambre. Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, il y a ici un énorme malentendu. On a raison sans doute, en un certain sens, de prétendre que nous avons refusé la demande du premier ministre Smallwood...

C'est apparemment de la "haute "philosophie".

...en nous refusant en effet à modifier le projet de loi pour y ajouter le mot "hydro". Mais on a absolument tort de prétendre que nous aurions agi ou parlé d'une façon telle qu'on puisse en conclure que nous nous refusions à aider Terre-Neuve, soit en ce qui concerne les entreprises hydro-électriques, soit en ce qui a trait aux lignes de transmission ou aux centrales thermiques, dans la mesure où elles sont visées par le projet de loi en question.

J'ai lu ce passage deux ou trois fois ce matin, et je n'en comprends pas encore le sens. Cela me semble un autre exemple de cette habitude, apparemment contagieuse chez les quelques tories de la Saskatchewan, de supposer que les mots ont un certain rapport avec les actes. Je cite de nouveau l'honorable député:

Vu qu'il s'agit d'un point d'extrême importance de la politique officielle...

S'il s'agit d'un point d'extrême importance, pourquoi ne nous renseigne-t-on pas à ce sujet? Ce que nous voulons savoir, c'est précisément en quoi consiste cette politique officielle très importante.

Vu qu'il s'agit d'un point d'extrême importance de la politique officielle exprimant notre attitude au premier ministre de Terre-Neuve, le premier ministre provincial recevra sous peu une lettre exprimant notre avis sur sa dépêche.

J'ignore si cela veut dire qu'une lettre a déjà été expédiée. Si c'est le cas, il me semble

[L'hon. M. Pickersgill.]

que cet énoncé constitue l'un des cas les plus choquants de mépris du Parlement dont j'aie été témoin depuis que j'ai commencé à assister, de la tribune, aux délibérations du Parlement, il y a 20 ans. Si une telle lettre a été envoyée au sujet d'une question que nous avons débattue à la Chambre pendant une bonne partie de la semaine sans que le ministre en communique le contenu à la Chambre, j'ose dire que les droits du Parlement et, en particulier, ceux de l'opposition ont été traités d'une manière qui, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre lui-même en conviendra, je crois, ne s'est jamais vue sous le gouvernement précédent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'allez pas trop loin.

L'hon. M. Pickersgill: Non, j'ai surveillé l'expression de l'honorable député et mes propres paroles avec soin. Si cette lettre a été envoyée et si le ministre, après l'avoir envoyée refuse délibérément, je ne devrais pas dire délibérément, mais tacitement, de nous expliquer sa ligne de conduite lorsque nous demandons depuis le début une telle explication, j'affirme que c'est là simplement un exemple choquant de mépris des droits du Parlement.

Si, d'autre part, la lettre n'est pas écrite, mais que cette ligne de conduite vitale soit entrée en vigueur, comment se fait-il que nous ne puissions pas la voir. Le gouvernement a-t-il si honte du petit ver qu'il ne veut pas l'exposer aux regards du public? Il semble que le gouvernement n'ait pas compris, et qu'il ne s'est pas donné la peine de consulter le ministre provincial; il a, en effet, reconnu qu'il n'avait pas consulté le ministre provincial à ce sujet. Il n'a pas compris ce que désirait vraiment le gouvernement de Terre-Neuve, et après nous avoir soumis la mesure législative sans avoir accédé à la requête de ce gouvernement, son orgueil serait blessé s'il acceptait la proposition émanant de ce côté-ci de la Chambre pour améliorer le projet de loi, ce qui permettrait de réaliser l'objet du bill, c'est-à-dire de procurer des avantages égaux à toutes les provinces de l'Atlantique.

Je ne vois nullement pourquoi, même si tard dans l'examen du projet de loi, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou le ministre sans portefeuille (et je dois dire avec regret qu'il devient de plus en plus facile de comprendre pourquoi cet honorable député est ministre sans portefeuille) ne pourrait pas prendre la parole au nom du cabinet et nous dire ce que l'on va écrire dans la lettre adressée à M. Smallwood, au cas où le gouvernement aurait un autre moyen de répondre aux besoins de Terre-Neuve de façon satisfaisante pour la